



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **3 février 2020** à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Marc Nadeau
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #5 - Louison Busque
Siège #6 - René Drouin

Sont absents à cette séance :

Siège #1 - Louise Gilbert
Siège #3 - France Loignon

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2020-02-13

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1** - Séance ordinaire du 13 janvier 2020
- 4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE**
- 5 - VOIRIE**
 - 5.1** - Rapport de l'employé de voirie
 - 5.2** - Demande au ministère des transports d'une compensation pour un chemin à double vocation
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
 - 6.1** - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale
- 7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**
 - 7.1** - Réseau de distribution de l'eau potable

- 7.2** - Protocole d'entente sur la mise en commun de services de ressource responsable de la distribution de l'eau potable
- 8** - RUE PRINCIPAL / AQUEDUC / TECQ
 - 8.1** - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023
 - 8.2** - Programme FIMEAU
- 9** - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
 - 9.1** - Rapport mensuel d'activités du mois courant
 - 9.2** - Assurance des bénévoles - Fête Champêtre
- 10** - 100E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
 - 10.1** - Suivi des activités du 100e anniversaire
 - 10.2** - Demande de subvention Fonds culturel
- 11** - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 11.1** - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
 - 11.2** - Émission des permis et certificats
 - 11.3** - Relevés des niveaux de terrains par la MRC
 - 11.4** - Modification de l'affectation du périmètre urbain projetée
- 12** - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
 - 12.1** - Suivi des infrastructures municipales
- 13** - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 13.1** - Acceptation des dépenses
 - 13.2** - Analyse TPS-TVQ Blanchette-Vachon
- 14** - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 14.1** - Plan de mesure d'urgence - Commutateur de transfert génératrice Spark Électrique
- 15** - LÉGISLATION
 - 15.1** - Règlement #324 sur la prévention des incendies
 - 15.2** - Dépôt de la liste des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement des taxes
- 16** - SUJETS SANS RÉOLUTION
- 17** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18** - VARIA
- 19** - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Louison Busque et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-02-14

3.1 - Séance ordinaire du 13 janvier 2020

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 janvier dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement

4 - COURRIER ET CORRESPONDANCE

5 - VOIRIE

2020-02-15

5.1 - Rapport de l'employé de voirie

5.2 - Demande au ministère des transports d'une compensation pour un chemin à double vocation

CONSIDÉRANT que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT que les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources Naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de St-Philibert, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent les routes locales 1 ou 2 à compenser ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation ;

CONSIDÉRANT que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours.

Nom des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés/an
Route Ste-Aurélie	0.85 km	Billes, copeaux, résidus, bois finis	20 000
Rang Langevin	1.493	Billes, copeaux, résidus, bois finis	20 000

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louison Busque et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Philibert demande au ministère des transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation ci-dessus mentionnés et ce, sur une longueur totale de 2,343 km.

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable

2020-02-16

7.2 - Protocole d'entente sur la mise en commun de services de ressource responsable de la distribution de l'eau potable

CONSIDÉRANT que l'article 44 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (R.R.Q., Q-2, r. 40, ci-après appelé « RQEP ») prévoit que les installations de captage, de traitement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine d'une municipalité doivent être exécutées par

une personne reconnue compétente en vertu de ce règlement;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Philibert désire que la municipalité fiduciaire, soit la municipalité de Saint-Gédéon, lui fournisse les services d'une ressource compétente qu'elle a à son emploi pour assurer les devoirs et fonctions prévus au *RQEP* dans les limites prévues à la présente entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par monsieur René Drouin et résolu unanimement d'accepter le protocole d'entente sur la mise en commun de services de ressource responsable de la distribution de l'eau potable.

8 - RUE PRINCIPAL / AQUEDUC / TECQ

8.1 - Suivi du programme sur la TECQ 2019-2023

8.2 - Programme FIMEAU

9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

2020-02-17

9.2 - Assurance des bénévoles - Fête Champêtre

CONSIDÉRANT que la Fête Champêtre désire se prévaloir de la protection accordée par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles pour ses travailleurs et travailleuses bénévoles;

CONSIDÉRANT que la municipalité bénéficie déjà d'une protection couvrant les bénévoles oeuvrant dans la communauté;

CONSIDÉRANT que la municipalité accepte de faire bénéficier les bénévoles de la Fête Champêtre conditionnellement à ce que cette dernière en fasse profiter la communauté;

CONSIDÉRANT que la Fête Champêtre accepte de remettre à la municipalité 30% des revenus engendrés lors de sa fête annuelle pour des projets de loisirs ou achat d'équipements de loisirs dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louison Busque, appuyé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité que la municipalité assure les bénévoles de la Fête Champêtre dans la protection sur les accidents du travail et les maladies professionnelles durant leur fête annuelle;

Que la Fête Champêtre remette 30% des revenus engendrés par leurs activités à la municipalité;

Que la municipalité investisse ce montant d'argent dans des projets de loisirs ou achat d'équipements de loisirs.

10 - 100E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

10.1 - Suivi des activités du 100e anniversaire

10.2 - Demande de subvention Fonds culturel

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

11.2 - Émission des permis et certificats

2020-02-18

11.3 - Relevés des niveaux de terrains par la MRC

Il est proposé par monsieur Marc Nadeau et résolu unanimement de mandater la MRC Beauce Sartigan pour aller prendre des relevés techniques sur les terrains de monsieur François Morin, monsieur Yvon Loignon et madame Martine Gilbert.

2020-02-19

11.4 - Modification de l'affectation du périmètre urbain projetée

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire l'acquisition d'un terrain en zone agricole et de demander l'exclusion d'une partie dudit lot;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire modifier l'affectation du périmètre d'urbanisation projeté identifié au schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT que la MRC Beauce Sartigan peut effectuer ces modifications et mettre à jour le schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut, avec l'appui de la MRC, faire une demande à la CPTAQ pour une éventuelle demande d'exclusion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur René Drouin, appuyé par monsieur Marc Nadeau et résolu unanimement de mandater la MRC Beauce Sartigan afin de modifier l'affectation du périmètre urbain et ainsi mettre à jour le schéma d'aménagement.

12 - INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

12.1 - Suivi des infrastructures municipales

13 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2020-02-20

13.1 - Acceptation des dépenses

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité;

•QUE les dépenses du mois au montant total de 50 563,22 \$ soient acceptées et payées, telles qu'elles apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

- Comptes à payer 42 218,45 \$
- Salaires nets versés 6 201.25 \$
- Remises d'employeur 2 143.52 \$
- Total 50 563,22 \$**

Administration : chèque no. **C2000001 à C2000025, L2000001 à L2000003, V600 à V604**

Salaires : chèque no. **D2000001 à D2000011**

Adoptée unanimement

2020-02-21

13.2 - Analyse TPS-TVQ Blanchette-Vachon

CONSIDÉRANT qu'après constatation de la firme Blanchette-Vachon, il apparaît à première vue que la municipalité ait atteint le seuil de petit fournisseur et donc devra s'inscrire aux fichiers de la TPS/TVH et de la TVQ à compter du 1^{er} février 2020;

CONSIDÉRANT que la firme comptables Blanchette-Vachon n'a toutefois pas suffisamment d'information à ce stade pour conclure si oui ou non il y a telle obligation pour la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une analyse plus approfondie de la part de la firme Blanchette-Vachon serait requise;

CONSIDÉRANT que les honoraires pour cette analyses devraient être inférieurs à 1 000 \$ pour cette étude;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu unanimement d'accepter la proposition de la firme Blanchette-Vachon afin d'étudier si la municipalité doit s'inscrire aux fichiers de la TPS/TVH et de la TVQ à compter du 1er février 2020.

14 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-02-22

14.1 - Plan de mesure d'urgence - Commutateur de transfert génératrice Spark Électrique

Il est proposé par monsieur Marc Nadeau et résolu unanimement d'accepter la soumission de Spark Électrique au montant de 2 250.00 \$ plus taxes pour l'installation d'un commutateur de transfert pour la génératrice, conditionnellement à ce que ce commutateur de transfert fonctionne peu importe la puissance de la génératrice.

15 - LÉGISLATION

2020-02-23

15.1 - Règlement #324 sur la prévention des incendies

RÈGLEMENT NUMÉRO 324

SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES

ATTENDU QUE la municipalité a une compétence en matière de sécurité découlant de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

ATTENDU QUE la municipalité adopte le présent règlement pour se conformer au schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC Beauce Sartigan;

ATTENDU l'avis de motion dûment donné par madame Marie-Jeanne Ouellet lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 janvier 2020;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à cette même séance du conseil;

PAR CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par monsieur Marc Nadeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal d'adopter le règlement no 324 sur la prévention incendie.

2020-02-24

15.2 - Dépôt de la liste des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement des taxes

CONSIDÉRANT qu'en janvier de chaque année, la secrétaire-trésorière doit préparer la liste des immeubles en défaut de paiement conformément au dernier alinéa de l'article 1022 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Nadeau, appuyé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité d'autoriser la secrétaire-trésorière à envoyer à la MRC de Beauce-Sartigan pour le 20 février prochain la liste des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement des taxes si cela s'avérait nécessaire. Une copie de ces dossiers sera également envoyée à la commission scolaire telle que la procédure l'exige.

16 - SUJETS SANS RÉOLUTION

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - VARIA

2020-02-25

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Louison Busque et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

Adoptée unanimement

Fermeture à 20:10 hrs

François Morin, maire

Maryse Nadeau, dir. gén. & sec. trés.

Je, François Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.